

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_71
id. 1636

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme IUS), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Monsieur le Président a l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget supplémentaire pour 2023 du laboratoire

vétérinaire départemental, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre de ce projet s'établit à 325 948,37 €, dont 320 586,37 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>50 000,00</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	50 000,00
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>0,00</u>
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>31 500,00</u>
<u>68 – Dotations aux provisions</u>	<u>49 806,75</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	131 306,75
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>5 362,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 362,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	136 668,75

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 002 – Excédent de fonctionnement 2022 reporté</u>	<u>32 223,75</u>
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>50 000,00</u>
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>22 352,00</u>
Compte 7473 - Département	22 352,00

<u>77 – Produits exceptionnels</u>	<u>7 000,00</u>
7718 – Autres produits exceptionnels	7 000,00
<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u>	<u>25 093,00</u>
7817 – Reprises sur provisions	25 093,00
Total recettes réelles de fonctionnement	136 668,75
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>Total recettes d'ordre de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	136 668,75

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 136 668,75 €, et correspond à :

- l'augmentation des charges à caractère général : un complément à hauteur de 50 000 € sur le poste des charges d'électricité est prévu au regard des consommations déjà payées en 2023,

- l'inscription de 31 500 € de crédits sur les charges de gestion courante afin de régulariser les admissions en non-valeur (24 500 €) et d'effectuer un apurement de rattachement 2022 (7 000 €),

- l'inscription d'une provision pour 49 806,75 €,

- l'ajout de 5 362 € de crédits de dotations aux amortissements.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 136 668,75 €, et correspond à :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 : 32 223,75 € ;

- l'ajout de 50 000 € de remboursement des frais supplémentaires d'électricité par le groupement d'intérêt public « Public Labos »,

- l'augmentation de la participation départementale pour un montant de 22 352 € ;

- l'apurement d'un rattachement 2022 à hauteur de 7 000 € ;

- une reprise sur provisions pour 25 093 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>148 277,55</u>
Compte 21351 - Installations générales, agencements	148 277,55
<u>23 - Immobilisations en cours</u>	<u>0,00</u>
RESTES A REALISER	
Compte 21351 - Installations générales, agencements	41 002,07
Total dépenses réelles d'investissement	189 279,62
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	189 279,62

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 001 – Excédent d'investissement reporté</u>	<u>183 917,62</u>
Total recettes réelles d'investissement	183 917,62

OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>5 362,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	5 362,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	189 279,62

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 189 279,62 €. Il est prévu :

- un reste à réaliser 2022 pour 41 002,07 € concernant des travaux sur le réseau d'eau ainsi qu'un changement de climatiseur ;

- la rénovation du niveau -1 du bâtiment pour offrir un espace de travail à l'unité technique intervention extérieur (cloisonnement, réseau d'eau, réseau électrique, revêtement mural et sol, chauffage et climatisation) pour 148 277,55 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 189 279,62 €, et concerne :

- l'intégration de l'excédent d'investissement de 2022 pour 183 917,62 € ;
- l'ajout de 5 362 € de dotations aux amortissements.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le conseil de gestion du laboratoire vétérinaire départemental,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le budget supplémentaire du laboratoire vétérinaire départemental pour 2023, tel que présenté supra et qui s'équilibre à 325 948,37 €, dont 320 586,37 € en mouvements réels ;
- Approuve le principe de l'augmentation de la participation départementale à hauteur de 22 352 €, portant celle-ci à 52 840 € maximum, avec un réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023 Reçu en préfecture le 04/07/2023 Publié le 04/07/23 ID : 082-228200010-20230623-1904-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL